

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS 2014 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHÔNE

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

#### COLLEGES DES MAIRES

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes des représentants des communes au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	226
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	186
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	0
Reste nombre des votants	:	186
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	2
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	7
		<hr/>
Reste suffrages exprimés	:	177

Représentant : **4 785 voix**

**3 032 voix pour la liste présentée par M. Denis LONGIN**

**632 voix pour la liste présentée par M. Grégory NOWAK**

**694 voix pour la liste présentée par M. Daniel VALERO**

**La liste présentée par M. Denis LONGIN est déclarée élue**

**Est déclaré élu en qualité de titulaire :**

**- M. Denis LONGIN**

**Est déclaré élu en qualité de suppléant :**

**- Mme Martine SURREL**

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

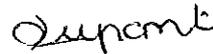
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 12<sup>h</sup>10  
en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la  
secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

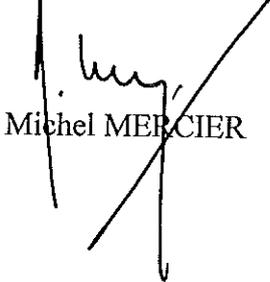
La secrétaire,



Marjorie DUPONT

### Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS 2014 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHÔNE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

#### COLLEGES DES PRESIDENTS DES EPCI COMPETENTS EN MATIERE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	2
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	2
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	0
Reste nombre des votants	:	2
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	0
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	0
		<hr/>
Reste suffrages exprimés	:	2
Représentant		

**21 269 voix pour la liste présentée par M. Jean-Yves SECHERESSE**

**La liste présentée par M. Jean-Yves SECHERESSE est déclarée élue**

**Sont déclarés élus en qualité de titulaires :**

- M. Jean-Yves SECHERESSE
- M. Arthur ROCHE
- M. Rolland JACQUET
- M. Alexandre VINCENDET
- M. Didier BARRY

**Sont déclarés élus en qualité de suppléants :**

- M. Eric DESBOS
- M. Joël PIEGAY
- M. Yves-Marie UHLRICH
- M. Georges FENECH
- M. Olivier MANDON

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

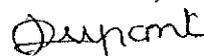
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 9h30 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

La secrétaire,



Marjorie DUPONT

Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



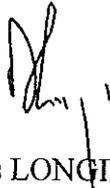
Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



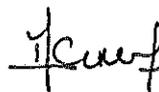
Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

#### COLLEGE A : SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OFFICIERS

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du dépouillement des votes des sapeurs-pompiers professionnels officiers.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	206
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	155
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	6
Nombre de votants	:	149
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	5
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	3
Suffrages exprimés	:	141

**TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS :**

Liste présentée par le syndicat **CGT**

Nombre de suffrages obtenus : 30

Liste présentée par le syndicat **SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE**

Nombre de suffrages obtenus : 5

Liste présentée par le syndicat **CFE-CGC Avenir Secours**

Nombre de suffrages obtenus : 106

**1<sup>ère</sup> étape**

Calcul du quotient électoral :  $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{141}{2} = 70,5$

## 2<sup>ème</sup> étape

### Attribution des sièges

- CGT	<u>0</u>
- SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	<u>0</u>
- CFE-CGC Avenir Secours	<u>1</u>

Il reste 1 siège (s) à pourvoir :

## 3<sup>ème</sup> étape

### Attribution des sièges au plus fort reste

- CGT	<u>30</u>
- SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	<u>5</u>
- CFE-CGC Avenir Secours	<u>35,5</u>

Nombre de sièges obtenus après attribution au plus fort reste :

- CGT :	<u>0</u>
- SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE :	<u>0</u>
- CFE-CGC Avenir Secours :	<u>2</u>

Sont déclarés élus :

Titulaires :

- M. Christophe CHAMAGNE
- M. Clément JACQUIER

Suppléants :

- M. Vincent BLENET
- M. Christophe BEAU

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

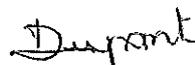
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 9h45 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

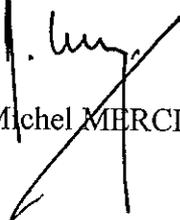
La secrétaire,



Marjorie DUPONT

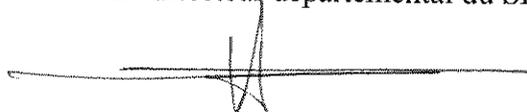
### Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



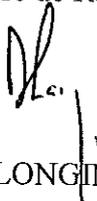
Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

#### COLLEGE B : SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du dépouillement des votes des sapeurs-pompiers volontaires officiers.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	<b>375</b>
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	<b>189</b>
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	<b>6</b>
Nombre de votants	:	<b>183</b>
Enveloppes contenant des bulletins blancs	:	<b>7</b>
Enveloppes contenant des bulletins nuls	:	<b>9</b>
Suffrages exprimés	:	<b>167</b>

Total des suffrages obtenus par la liste unique présentée par **UDSP 69** : **167**

Est déclarée élue la liste **UDSP 69**

Nombre de sièges obtenus : 2

Titulaires :

- **M. Jean-Paul FRANCOIS**

- **M. Eric CARRET**

Suppléants :

- **M. Jérôme LEFEBVRE**

- **M. Jean-Luc CHATELARD**

# CLOTURE DU PROCES-VERBAL

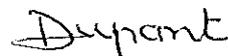
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 9h00 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

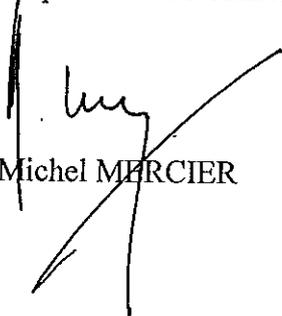
La secrétaire,



Marjorie DUPONT

Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



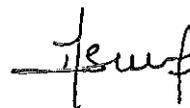
Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

#### COLLEGE C : SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	<b>1 008</b>
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	<b>567</b>
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	<b>24</b>
Nombre de votants	:	<b>543</b>
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	<b>8</b>
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	<b>7</b>
Suffrages exprimés	:	<b>528</b>

**TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS :**

Liste présentée par le syndicat **CGT**

Nombre de suffrages obtenus : **188**

Liste présentée par le syndicat **SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE**

Nombre de suffrages obtenus : **246**

Liste présentée par le syndicat **UNSA SDIS 69**

Nombre de suffrages obtenus : **17**

Liste présentée par le syndicat **CFTC SPA SDIS DU RHONE**

Nombre de suffrages obtenus : **77**

**1<sup>ère</sup> étape**

**Calcul du quotient électoral :**  $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{528}{3} = 176$

## 2<sup>ème</sup> étape

### Attribution des sièges

- CGT	<u>1</u>
- SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	<u>1</u>
- UNSA SDIS 69	<u>0</u>
- CFTC SPA SDIS DU RHONE	<u>0</u>

Il reste 1 siège (s) à pourvoir :

## 3<sup>ème</sup> étape

### Attribution des sièges au plus fort reste :

- CGT	<u>12</u>
- SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	<u>70</u>
- UNSA SDIS 69	<u>17</u>
- CFTC SPA SDIS DU RHONE	<u>77</u>

Nombre de sièges obtenus après attribution au plus fort reste :

CGT :	<u>1</u>
SUD SDIS 69 SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE :	<u>1</u>
UNSA SDIS 69 :	<u>0</u>
CFTC SPA SDIS DU RHONE:	<u>1</u>

**Sont déclarés élus :**

**Titulaires :**

- M. Rémy CHABBOUH
- M. Sammy DIARRA
- M. Michaël OUANDIKA

**Suppléants :**

- M. Franck CHENAL
- M. Jean-René JACQUET
- M. Nicolas PANTANO

# CLOTURE DU PROCES-VERBAL

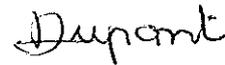
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 10h30 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Auréliе DARPHEUILLE

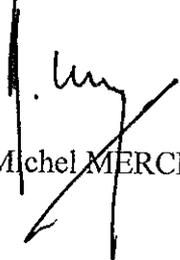
La secrétaire,



Marjorie DUPONT

Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



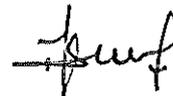
Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

#### COLLEGE D : SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON OFFICIERS

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'article R 1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes des représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	<b>2 652</b>
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	<b>764</b>
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	<b>35</b>
Nombre de votants	:	<b>729</b>
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	<b>13</b>
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	<b>30</b>
Suffrages exprimés	:	<b>686</b>

Total des suffrages obtenus par la liste unique présentée par **UDSP 69** : **686**

Est déclarée élue la liste **UDSP 69**

Nombre de sièges obtenus par la liste **UDSP 69** : **3**

**Titulaires :**

- **M. Franck FOURNEL**
- **M. David BROSSE**
- **M. Jonathan LONOCE**

**Suppléants :**

- **M. Jérémie COUTURIER**
- **M. Roberto DIAZ**
- **Mme Joëlle REBEYROTTE**

# CLOTURE DU PROCES-VERBAL

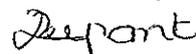
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 11h15 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

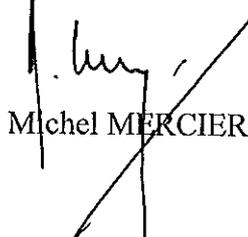
La secrétaire,



Marjorie DUPONT

## Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



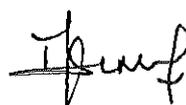
Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : Alexandra ROSSI-GERAULT  
Marjorie DUPONT  
Rachida BOUHILA  
Tél. : 04 72 61 60 99 / 60 95 / 60 96  
Courriel : alexandra.rossi-gerault@rhone.gouv.fr  
marjorie.dupont@rhone.gouv.fr  
rachida.bouhila@rhone.gouv.fr

### ELECTIONS AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 20 JUIN 2014

Le vendredi 20 juin 2014, en application de l'arrêté du 07 novembre 2005 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), s'est réunie la commission départementale chargée du dépouillement des votes des sapeurs-pompiers volontaires.

La commission, composée de :

- Mme Aurélie DARPHEUILLE, présidente, représentant Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. le président du conseil d'administration du SDIS,
- M. Denis LONGIN, maire de Ranchal,
- Mme Martine SURREL, maire de Saint Maurice sur Dargoire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mme Marjorie DUPONT, secrétaire,

a procédé au dépouillement des enveloppes qui ont été adressées à la préfecture au plus tard le lundi 16 juin 2014 à 12 heures.

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	:	<b>3 383</b>
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	:	<b>1 088</b>
Nombre d'enveloppes extérieures non validées	:	<b>47</b>
Nombre de votants	:	<b>1 041</b>
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	:	<b>31</b>
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	:	<b>32</b>
Suffrages exprimés	:	<b>978</b>

Total des suffrages obtenus par la liste unique présentée par **UDSP 69** : **978**

Est déclarée élue la liste **UDSP 69**

Nombre de sièges obtenus : 8

Sont déclarés élus :

**Titulaires :**

- M. Cyril SAUZON
- Mme Sandra CHOPIN
- Mme Laurette FILLON
- M. Cyril PREVOT
- M. Georges DE SOUSA
- M. Stéphane COMBES
- M. Claude BERNET
- M. Vincent CHADIER

**Suppléants :**

- M. François MARIE-BROUILLY
- M. Ewan TESSIER
- Mme Elodie CHAVE
- M. Grégory RAYNARD
- M. Philippe BAUDIER
- M. Alain VACHE
- M. Philippe SAVOYE
- M. Gil CIANCALEONI

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

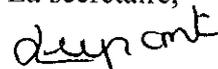
Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 20 juin 2014 à 12<sup>h</sup> 10 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et la secrétaire.

La présidente,



Aurélie DARPHEUILLE

La secrétaire,



Marjorie DUPONT

### Les membres de la commission :

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Michel MERCIER

Le directeur départemental du SDIS,



Serge DELAIGUE

Le maire de Ranchal,



Denis LONGIN

Le maire de Saint-Maurice-Sur-Dargoire,



Martine SURREL